

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département
de la Haute-Savoie

Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 – 073

Objet : Subvention à une personne de droit privé : Eliott Pezet

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune est sollicitée pour une demande de sponsoring par le skieur Elliot Pezet,

D É C I D E

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER une subvention à Elliot Pezet, pour sa participation aux compétitions sportives pour lesquelles il est qualifié.

ARTICLE 2 : DE FIXER le montant de ladite subvention à 1000€.

Vétraz-Monthoux, le 10/10/2024

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 18/10/2024
publié ou notifié le 18/10/2024



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.